

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Convocation : 3 avril 2019

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 7

L'an deux mil dix-neuf et le neuf avril à 18 h 30 le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Étaient présents : Rolland BALBIS, Pierre CONSTANS, Vincent VAGH-WEINMANN, Anne-Marie DEBORRE, Joëlle SWANET, Martine FAYAUBOST, Yves VACCARI.

Absents ayant donné procuration : Rose-Marie ESCARRAT à Anne-Marie DEBORRE, Sylvie NICOLLE à Pierre CONSTANS, Brice DELAHOICHE à Vincent VAGH-WEINMANN et Bertrand BUTIN à Elisa BALBIS.

Absents excusés : Lydie BOTTACCHI, Elisa BALBIS.

Absents : Christophe GUIOL, Jean-Louis ROUX.

Secrétaire de séance : Vincent VAGH-WEINMANN.

Monsieur le Maire rappelle :

Le 2 avril 2019, à 18 h 30 le Conseil Municipal de la commune de Villecroze était convoqué.

Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Le 2 avril 2019, le nombre de conseillers habilités à délibérer n'avait pas atteint le quorum requis par la loi, le Conseil Municipal a dû être à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle (après le 6 avril).

Aujourd'hui, 9 avril 2019, le conseil municipal est réuni et peut valablement délibérer sans condition de quorum, conformément aux dispositions de l'article L 2121-17. La convocation a été adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux de manière dématérialisée (art. L 2121-10).

Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2019

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

POINT 1 - D 26 2019

BUDGET COMMUNAL : vote du compte administratif 2018

M. le Maire quitte la salle.

Vincent VAGH-WEINMANN, adjoint, demande à l'assemblée de procéder au vote du Compte Administratif 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	1 668 645.14 €
RECETTES :	1 915 781.44 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 247 136.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	337 193.23 €
RECETTES :	480 628.53 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 143 435.30 €

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

M. le Maire est rappelé.

POINT 2 - D 27 2019

Approbation du Compte de Gestion 2018

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier Municipal, les résultats sont conformes au Compte Administratif (390 571.60 €).

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

POINT 3 – D 28 2019

Affectation des résultats et reprises des restes à réaliser de l'année 2018

Pierre CONSTANS, adjoint aux finances expose :

- la reprise des résultats et des restes à réaliser 2018 :

Restes à réaliser dépenses :	395 799. 32 €
Restes à réaliser recettes :	278 366. 41 €

- et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement (247 136. 30 €) pour un montant de 30 610. 00 € à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) et de conserver le reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 (recettes) pour un montant de 216 526. 30 €.

- de reporter à la section d'Investissement au compte 001 (recettes) la totalité de l'excédent 2018 d'un montant de 143 435. 30 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés ces propositions.

POINT 4 – D 29 2019

Vote des taux d'imposition

M. le Maire explique que le choix est de ne pas modifier les taux d'imposition communaux.

<u>TAXES</u>	<u>BASES IMPOSITION</u>	<u>TAUX</u>	<u>PRODUIT CORRESPONDANT</u>
T. Habitation	3 436 000.- €	16,99 %	583 776. 00 €
T. Foncière (bâti)	2 301 000.- €	13,20 %	303 732. 00 €
T. Foncière (non bâti)	46 800.- €	72,05 %	33 719. 00 €
		TOTAL :	921 227. 00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés les taux d'imposition proposés.

POINT 5 - D 30 2019

Budget primitif 2019

Pierre CONSTANS, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2019.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés le budget primitif 2019.

POINT 6 - D 31 2019

Eau et assainissement : Vote du compte administratif 2018

Compte Administratif 2018 :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 401 440.78 €

RECETTES : 479 050.03 €

EXCEDENT D'EXPLOITATION : 77 609 .25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 147 774.01 €

RECETTES : 196 071.29 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 48 297.28 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Compte Administratif 2018 du budget de l'eau et de l'assainissement est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

POINT 7 - D 32 2019

Eau et assainissement : Approbation du compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du budget de l'eau et de l'assainissement 2019 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Point 8 - D 33 2019

Eau et assainissement : Affectation des résultats et reprises des restes à réaliser de l'année 2018

Pierre CONSTANS, adjoint aux finances, expose :

- la reprise des résultats et des restes à réaliser 2018 :

Restes à réaliser dépenses :	51 540. 36 €
Restes à réaliser recettes :	3 000. 00 €

- et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement (77 609. 25 €) pour un montant de 243.08 € à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) et de conserver le reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 (recettes) pour un montant de 77 366.17 €

- et de reporter l'excédent d'Investissement 2018 d'un montant de 48 297. 28 € à la section d'Investissement au compte 001 (recettes).

L'affectation des résultats du budget de l'eau et de l'assainissement 2019 est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

POINT 9 – D 34 2019

Eau et assainissement : Vote du Budget Primitif 2019

Le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

À 20 h 30, la séance est levée.